

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DDEEES 127G Subvention et avenant à la convention, avec l'association Papilles et Papillons régie de quartier Paris 20e.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 relative à la généralisation du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.) ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer un avenant à la convention avec l'association Papilles et Papillons régie de quartier Paris 20° ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer un avenant à la convention avec l'association Papilles et Papillons régie de quartier Paris 20e, 30 rue des Partants (20e) (N°SIMPA 18914) et à lui verser une subvention de 40.000 euros en 2013.

Article 2 : Cette dépense sera imputée au chapitre 017, rubrique 564, nature 6574, DF34019 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2013 sous réserve du vote des crédits.